


ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2022-329

Prenez avis qu'à la séance extraordinaire du 24 janvier 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2022-329 : modifiant le règlement 2002-55 constituant le comité consultatif d'urbanisme »

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, soit le 24 janvier 2022, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 24 Janvier 2022.



Me Marie-Christine Fraser, greffière